



Cession de parts et actifs de la société

Par **Eric432**, le **30/05/2014** à **13:55**

Bonjour,

J'ai co-fondé une SARL il y a 5 ans, les parts étant réparties à 50/50 avec mon associé.

Je souhaite aujourd'hui sortir de cette société. Je connais les démarches à effectuer ; ma question porte sur la négociation.

Le capital de départ est de 5 000 € et la société possède un actif en banque de 14 000 €.

Sur le principe, mon associé et moi sommes d'accord pour que je récupère en numéraire :

- la moitié du capital de départ, soit 2 500 €
- ainsi que la moitié des actifs, soit 7 000 €

C'est la récupération de la moitié des actifs qui me pose question. Une telle opération est-elle possible sans réévaluer le montant des parts de la société ? J'imagine que mon cas est loin d'être inédit, comment ce genre de situation est elle habituellement gérée ?

Si vous êtes capable de m'éclairer un peu, je vous remercie par avance :)